

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE154102009

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie. Dépense totale de 11 477 000,00 \$ (Contrat - secteur Centre: 11 277 000,00 \$ + incidences: 200 000,00\$, taxes incluses) Appel d'offres public 329406 - 4 soumissionnaires.

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 24 mars 2016

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 24 mars 2016

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE154102009, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Insituform Technologies Limited, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie. Dépense totale de 11 477 000,00 \$ (Contrat - secteur Centre: 11 277 000,00 \$ + incidences: 200 000,00\$, taxes incluses) Appel d'offres public 329406 - 4 soumissionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE154102009

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie. Dépense totale de 11 477 000,00 \$ (Contrat - secteur Centre: 11 277 000,00 \$ + incidences: 200 000,00\$, taxes incluses) Appel d'offres public 329406 - 4 soumissionnaires.

À sa séance du 2 mars 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1154102009. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 9 mars 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE154102009 qui lui avait été confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) ont répondu aux questions des membres de la Commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

La technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- une réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
- la rapidité dans la réalisation des travaux;
- une réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- la rapidité de la remise en état des lieux;
- une réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
- le maintien de la circulation durant les travaux.

La longueur totale des conduites d'égout à réhabiliter par chemisage structural prévue pour les trois secteurs est de 33,3 km, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,77 % de l'ensemble du réseau. Le présent contrat prévoit 14,4 km (secteur Centre) et regroupe les arrondissements suivants : Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Le Sud-Ouest, Verdun, Ville-Marie et Le Plateau-Mont-Royal.

Afin de s'assurer que l'adjudicataire possède l'expertise et les ressources nécessaires pour réaliser les travaux conformément au devis, des clauses de conformité sur l'expérience et les qualifications du soumissionnaire et des sous-traitants, sur des équipements, sur des produits de gainage, sur la planification et la gestion des travaux, ont été insérées aux documents d'appel d'offres.

Enfin, les travaux devront être réalisés avant le 31 juillet 2017, mais la Ville se réserve le droit de reporter ou annuler certains travaux à sa demande sans coûts supplémentaires. Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux et également si une production mensuelle minimale n'est pas atteinte durant certaines périodes de la durée du contrat (article 30 des clauses administratives particulières du devis). Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

L'appel d'offres a été publié du 14 décembre 2015 au 27 janvier 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 26 mai 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres (SEAO). La durée de publication a été de quarante-trois jours, ce qui respecte le délai prescrit.

Trois addendas ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- addenda no 1 publié le 7 janvier 2016 - annulation d'une rue dans le contrat et modifications au bordereau de soumission sur la longueur des conduites d'égout et de branchement de puisard à intervenir;
- addenda no 2 publié le 14 janvier 2016 - ajout de deux articles du cahier des charges relatifs l'évaluation de l'adjudicataire et à la grille des critères de l'évaluation;
- addenda no 3 publié le 20 janvier 2016 - annulation d'une autre rue dans le présent contrat, modifications au bordereau de soumission sur la longueur des conduites d'égout et de branchement de puisard à intervenir et précisions dans les exigences spécifiques et particulières au cahier C - Devis technique Circulation.

Il y a eu neuf preneurs du cahier des charges et quatre soumissionnaires. Il y a un écart de prix de 1,6 % favorable à la Ville entre l'estimation et le prix soumis par l'adjudicataire. Il y a, par ailleurs, un écart de prix de 13,8 % entre les deux plus bas soumissionnaires.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Ils ont constaté qu'un des soumissionnaires avait déposé un prix nettement plus élevé que les autres. Le Service a expliqué que ce soumissionnaire proposait une technique de réhabilitation, utilisée en Europe, très différente de celle actuellement utilisée et visiblement plus coûteuse.

Les membres ont aussi noté que les clauses relatives au programme d'évaluation des fournisseurs ont été ajoutées en addenda au cahier des charges. Il y a lieu de se réjouir de cet ajout, mais, compte tenu que ce programme a été adopté depuis plusieurs mois, il conviendrait de l'inclure systématiquement dans les documents d'appels d'offres.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE154102009 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.